



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale et culture : budget

Question écrite n° 65073

Texte de la question

Selon le projet de loi de finances pour 1993, le ministère de l'éducation nationale reversera la somme de 4,126 millions de francs, soit une augmentation de 7,84 p 100 sur 1992, au ministère de la défense au titre « des crédits civils concourant à la défense de la nation ». Constatant que, sur cette somme, 3,611 millions de francs sont transférés au titre de dépenses de personnels, M Georges Hage demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, de bien vouloir lui préciser la nature des emplois, et par type d'emploi, le nombre de personnels concernés.

Texte de la réponse

Reponse. - Liste des postes concernés par des dépenses qui concourent à la défense de la nation au ministère de l'éducation nationale et de la culture (pour l'année 1993. - Crédit de paiement). TITRE III 1re partie : Personnel. - Remunerations d'activité Administration centrale A temps plein : - 1 agent contractuel de 2e catégorie 127 899 F - 1 attaché d'administration scolaire et universitaire 150 723 F - 2 agents de bureau 187 788 F A temps partiel : - 2 directeurs pour l'équivalent de 5 p 100 du temps 52 730 F - 1 professeur agrégé pour l'équivalent de 30 p 100 du temps 65 410 F - 1 ingénieur pour l'équivalent de 5 p 100 du temps 10 084 F - 3 secrétaires d'administration centrale pour l'équivalent de 5 p 100 du temps 18 912 F Services académiques Rectorats : - 28 recteurs d'académie (1,5 p 100 du temps) 197 624 F - 84 attachés (2,5 p 100 du temps) 385 728 F - 28 secrétaires (2,5 p 100 du temps) 89 404 F Inspections académiques - 100 inspecteurs d'académie (1,5 p 100 du temps) 523 200 F - 300 attachés (2,5 p 100 du temps) 1 377 600 F - 100 secrétaires (2,5 p 100 du temps) 319 300 F Total 1re partie 3 506 402 F 3e partie : Personnel en activité. - Charges sociales (concerne les personnels mentionnés dans la 1re partie suivant les mêmes critères) Total 3e partie 104 210 F Total des dépenses des personnels 3 610 612 F Ces crédits ne font pas l'objet d'un reversement au ministère de la défense mais sont répertoriés dans un état récapitulatif des crédits concourant à la défense de la nation, annexe au projet de loi de finances pour 1993.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65073

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5497